

Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°11/2017 concernant la dépense pour les frais d'étude du renouvellement du télésiège de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les deux délégations de commissaires ad hoc de St-Légier-La Chiésaz et de Blonay se sont réunies le 3 octobre 2017, à 19h00, à St-Légier, à la salle des Dents du Midi. Elles étaient constituées comme suit :

	<u>St-Légier-La Chiésaz</u>	<u>Blonay</u>
1 ^{er} membre (président) :	M. Dominique Ruchet (PLR)	M. Pierre Barbey (PLR)
Secrétaire (rapporteur) :	Mme Monica Simonet (UDI)	M. Bertrand Nanchen (PLR)
Membres	Mme Christine Rankovic (VO) Mme Madeleine Morvan M. Thomas Giger (PS) Mme Pascale Yoakim (PLR) M. Pierre-Alain Besson (PLR)	Mme Carole Roulet (GIB) M. Claude Bovey (GIB) M. Yves François (VO) M. Blaise Jacot (UDC) M. Matthieu Sesseli (PS)

Lors de la première partie de la séance, les personnes officielles suivantes étaient présentes pour nous donner des précisions supplémentaires et pour répondre à nos questions :

- D. Martin, Syndic de Blonay
- Ch. Schneiter, Municipal de Blonay et représentant de sa commune au CA Coopérative des Pléiades
- D. Epp, Municipal de St-Légier et représentant de sa commune au CA Coopérative des Pléiades
- J-P. Allegra, Municipal de Corseaux et représentant du Cercle de Corsier au CA Coopérative des Pléiades
- J-D. Karlen, Président de l'ESSSP et membre du CA Coopérative des Pléiades
- G. Monnard, Ing. civil et mandataire pour la coordination des études liées à ce projet

Nous les remercions de leur disponibilité et de la clarté des informations.

Informations / Observations

Le Municipal St-Légerin, Dominique Epp, nous rappelle les points les plus importants du préavis.

Le télésiège de La Châ qui est la partie maîtresse du domaine skiable des Pléiades (piste la plus longue / 2 pistes rouges / orientation nord) doit être remplacé par une nouvelle installation ou démonté car vétuste. Un renouvellement s'intègre dans le projet global d'activités aux Pléiades avec leur point fort : Le nouveau bâtiment Espace Régional des Pléiades et de la desserte par le MVR. Le timing est serré : Les travaux devront être effectués en 2019-2020 déjà.

Le but de ce préavis est de permettre d'étudier la faisabilité de diverses options et d'établir un projet qui sera ensuite soumis aux deux communes pour acceptation. Les communes de St-Légier et de Blonay sont propriétaires des installations. L'exploitation est assurée par la coopérative des Pléiades dont le financement est assuré par une participation des communes, soit : St-Légier et Blonay : CHF 8.-/habitant, Corsier, Vevey et La Tour-de-Peilz : CHF 4.-/habitant, Chardonne et Jongny : CHF 2.-/habitant.

CHF 600'000.- sont déjà prévus dans les plans d'investissement de chacune des deux communes pour ce projet, mais à ce stade il est impossible de savoir si l'on se trouvera en dessous ou au-dessus d'un montant de CHF 1'200'000.- au total. Le but de cette étude est de déceler le coût de différentes variantes et options à savoir : longueur du trajet (point de départ et arrivée) / possibilités d'exploitation hiver/été (vélos/trottinettes) avec toutes les autorisations nécessaires.

Si une adhésion au Magic Pass est possible, la coopérative des Pléiades prendra les installations nécessaires (portiques avec lecteurs de cartes) en charge.

Les deux Municipalités soutiennent le projet main dans la main.

Délibérations

Les délibérations ont lieu en commun. Décision est aussi prise qu'un seul rapport est établi pour les deux

Conseils par le rapporteur de St. Légier-La Chiésaz.

Par ce préavis nous sommes appelés à accepter ou non la mise à disposition d'un montant de CHF 90'500.- par commune pour une étude dont il est impossible de connaître l'issue. A noter que de part et d'autre CHF 22'050.- ont d'ores et déjà été dépensés pour obtenir la concession d'exploitation jusqu'à l'hiver 2018-2019, soit travaux de maintenance et établissement des documents pour la CITT (Concordat Intercantonal des téléphériques et téléskis, l'organisme de contrôle), phase 1.

Les graphiques le montrent, l'utilisation des installations est plutôt en baisse, ceci en raison des changements climatiques. Les vacances de ski 2016-2017 de La Tour-de-Peilz sont tombées dans une semaine sans neige, raison pour le « 0 » dans le tableau sur la page 5 du préavis. Tous sont conscients que les conditions d'enneigement ne vont pas en s'améliorant, mais il est important que la jeunesse soit, dans la mesure du possible, initiée aux activités sportives et à notre sport national, le ski. Les écoles de ski sont très bien implantées aux Pléiades.

Nous tenons à ce que de possibles utilisations alternatives comme activités d'été / sport handicap soient soigneusement étudiées. Au Moléson 2/3 des recettes proviennent des activités d'été. Il est également important de remplacer les assiettes du téléski par des arbalètes qui permettent, en dehors des skieurs bien entendu, de transporter des vélos / des trottinettes et des engins pour handicapés.

Le moment venu, nous n'aurons pas le choix entre diverses variantes à divers prix. On ne nous cache pas que le coût du projet que l'on nous soumettra pourrait, le cas échéant, s'élever jusqu'à CHF 3'000'000.-, mais les deux Municipalités sont tout intérêt de nous présenter un préavis ayant de bonnes chances de passer la rampe des deux Conseils.

Il faudra veiller à ce que des abonnements locaux à bas prix comme pratiqué jusqu'à présent soient maintenus même si la station est incluse dans le Magic Pass (en discussion).

Il est relevé que le terme « travaux » qui est utilisé dans les conclusions du préavis à la place d'« études » peut porter à confusion.

Enfin, la grande majorité des commissaires est d'avis qu'il faut lancer cette étude avec le vœu suivant :

Vœu

- En raison des changements climatiques (enneigement incertain) nous invitons les deux Municipalités à porter une attention particulière aux possibilités d'utilisation des installations également pour des activités estivales.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, les deux commissions ad hoc proposent à leur Conseil respectif : St-Légier avec 6 voix pour et une abstention, Blonay à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis 11-2017, c'est à dire :

- ⇒ autoriser la Municipalité à exécuter les « travaux » tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ octroyer à la Municipalité la dépense pour les frais d'étude de CHF 90'500.- ;
- ⇒ amortir cette dépense sur une période maximum de 10 ans.

Pour la Commission ad hoc de St-Légier-La Chiésaz :

Le président :



Dominique Ruchet

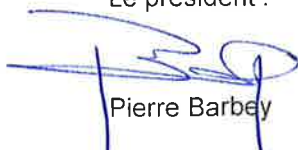
Le rapporteur



Monica Simonet

Pour la Commission ad hoc de Blonay:

Le président :



Pierre Barbey